Extraits du discours de Carthage de Mendès France

- « Monseigneur, c'est un ami qui vient vous voir, ami de votre Altesse et ami de votre pays, c'est aussi le chef du gouvernement de la France, de la France qui a tant fait pour la Tunisie.
- « Je sais, Altesse vos soucis et votre tristesse devant la situation actuelle de votre royaume. Ces soucis, cette tristesse, sont également les miens.
- « J'ai donc tenu à venir vous exposer moi-même aujourd'hui, avec M. le ministre Christian Fouchet et M. le Maréchal Juin, les propositions du gouvernement français à l'égard des problèmes que posent les relations entre nos pays et nos peuples.
- « Ces problèmes ont été compliqués beaucoup plus par la violence des attentats et par l'opposition de thèses purement doctrinales que par un antagonisme réel et profond des intérêts en présence. C'est pourquoi, il nous appartient de faire un effort non seulement de conciliation, mais aussi de réalisme et de clarté. Le gouvernement français unanime y est décidé, pour sa part, tout comme le général Boyer de la Tour, qui vient d'être chargé des fonctions de résident général, et qui a toute notre confiance comme il aura certainement la vôtre. Nous faisons donc cordialement appel à tous ceux qui entendent s'engager avec lui dans la voie du progrès et des réformes nécessaires en ce siècle.
- « Notre politique est une politique libérale conforme aux traditions de notre histoire aussi bien qu'aux aspirations profondes du peuple tunisien et aux promesses qui lui ont été faites.
- « L'autonomie interne de l'Etat Tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français, qui entend tout à la fois l'affirmer dans son principe et lui permettre dans l'action la consécration du succès. Le degré auquel est parvenu le peuple tunisien dont nous avons lieu de nous réjouir d'autant plus que nous y avons largement contribué la valeur remarquable de ses élites, justifient que ce peuple soit appelé à gérer lui-même ses propres affaires.
- « C'est pourquoi nous sommes prêts à transférer à de personnes et à des institutions tunisiennes l'exercice interne de la souveraineté... »